
ORDRE du JOUR

Conseil communautaire du MERCREDI 24 JANVIER 2024

à 19h30, Salle des fêtes, 69640 Saint-Etienne-des-Oullières

- I - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION - rapporteur : Madame CADI

- 1.1. ZAC Ile Porte - Beau Parc : modification n°2 du dossier de réalisation et dépôt des dossiers administratifs par la SAS Ile Porte en qualité d'aménageur
- 1.2. ZAC Ile Porte - Beau Parc : avenant n°4 au Traité de concession

- II - TOURISME - rapporteur : Monsieur LIEVRE

- 2.1. Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme Destination Beaujolais

- III - DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENT - rapporteur : Monsieur ROMANET-CHANCRIN

- 3.1. Rapport sur la situation 2023 en matière de développement durable

- IV - EAU ET ASSAINISSEMENT, GEMAPI ET RIVIERES - rapporteur : Monsieur MATRAY

- 4.1. Adhésion à l'Association Rivières Rhône Alpes Auvergne

- V - FINANCES - rapporteur : Monsieur DUTHEL

- 5.1. Budget Primitif 2024 - Budget Principal
- 5.2. Budget primitif 2024 - Budget annexe Eau
- 5.3. Budget Primitif 2024 - Budget annexe Assainissement
- 5.4. Budget Primitif 2024 - Budget annexe SPANC
- 5.5. Budget Primitif 2024 - Budget annexe Crématorium
- 5.6. Budget Primitif 2024 - Budget annexe Economie
- 5.7. Vote des taux d'imposition 2024
- 5.8. Vote du taux de TEOM 2024
- 5.9. Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour 2024
- 5.10. Subvention d'investissement 2024 du budget principal au budget annexe Assainissement
- 5.11. Subvention d'équilibre 2024 du budget principal au budget annexe Economie
- 5.12. Demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2024
- 5.13. Approbation de l'avenant n°1 à la convention Pacte Rhône 1
- 5.14. Approbation de la convention Pacte Rhône 2 entre la CAVBS et le Département du Rhône

- 5.15. Fin de la mise à disposition du groupe scolaire Pierre Montet à la ville Villefranche-sur-Saône dans le cadre du NPRU Belleruche

- VI - RESSOURCES HUMAINES - rapporteur : Monsieur DUTHEL

- 6.1. Approbation du tableau des effectifs 2024

- VII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - rapporteur : Monsieur RONZIERE

- 7.1. Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône aux assemblées générales des copropriétés dont elle est membre.
- 7.2. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT
- 7.3. Désignation du lieu du prochain Conseil communautaire